



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/11/2024

Séance du 07 novembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1<sup>er</sup> Adjoint

*Étaient présents :*

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :*

Mme Christine WERTHE

*Étaient absents :*

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

*Procurations de vote :*

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

**OBJET : 17 - Acquisition aux Consorts LEGENT de parcelles de terrain situées chemin de l'Œillet**

Délibération n° 007711

## Acquisition aux Consorts LEGENT de parcelles de terrain situées chemin de l'œillet

**Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué**

	Date	Avis
Commission n° 2	22/10/2024	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'acquisition par la commune de terrains (10 205 m<sup>2</sup>) classés en zone N du Plan local d'urbanisme, situés chemin de l'œillet.

Objet : valorisation d'un espace naturel

Dépense : 20 410 €.

Les consorts LEGENT ont proposé à la Ville de Besançon d'acquérir des parcelles de terrain situées chemin de l'œillet.

Ces parcelles non bâties, cadastrées section KT n° 43-52 et 53, d'une contenance totale de 10 205 m<sup>2</sup>, sont classées en zone N du Plan Local d'Urbanisme.

La Ville de Besançon a engagé sur ce secteur, depuis de nombreuses années, une démarche active de constitution de réserves foncières visant à garantir une continuité écologique cohérente.

L'acquisition des parcelles proposées par les consorts LEGENT s'intègre parfaitement dans cette démarche en constituant un tènement foncier intégrant les propriétés communales limitrophes.

Un accord est intervenu en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition des parcelles cadastrées section KT n° 43-52 et 53, libres de toute occupation, pour un montant de 20 410 €, soit 2 € le m<sup>2</sup>, conformément aux prix pratiqués pour des terrains de même nature,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera prélevée sur la ligne 21.515.2111.00501.30100.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur l'acquisition de terrains situés chemin de l'œillet, aux conditions énoncées dans le rapport,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte nécessaire à cette acquisition.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

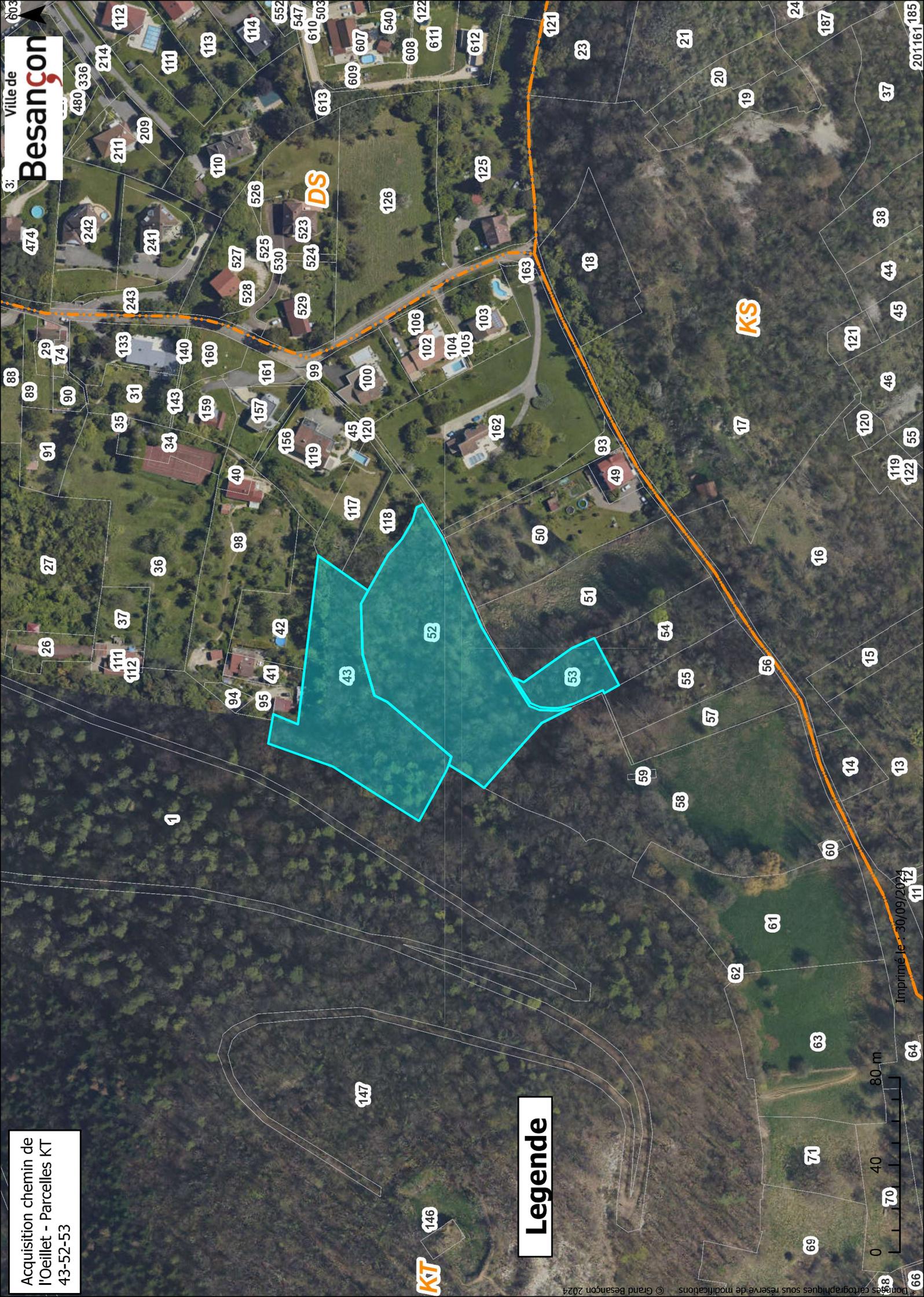


Christine WERTHE  
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT



Acquisition chemin de l'Oeillet - Parcelles KT 43-52-53

Legende

Imprimé le 30/09/2024



DS

KS

KT

1

147

146

43

52

53

71

69

62

61

58

59

57

55

54

51

50

162

118

120

45

119

156

157

98

94

36

112

111

26

37

27

91

35

143

133

474

243

241

211

480

336

214

111

113

114

552

547

610

503

607

540

608

611

612

23

20

19

24

187

37

38

44

45

46

120

119

122

55

15

14

13

12

11

64

63

60

61

62

70

71

66

68